



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : J.J. DEMONET

Mandataires : J.C. ROY

Délibération n°2013/002259

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

Suite à la mobilité d'un agent, le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville est devenu vacant. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne n'étant ni titulaire, ni lauréate du concours correspondant et de définir les conditions de son recrutement.

Recrutement au poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville (catégorie B)

Suite à la mobilité d'un agent, le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville est devenu vacant. Aussi, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Sous la responsabilité du chef de service, la personne devra notamment :

- animer la politique en faveur de la production d'une offre de logements locatifs publics :
 - travailler en lien direct avec les bailleurs publics,
 - instruire les demandes de subvention et les demandes de garantie d'emprunt,
 - participer à la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale signées par les organismes HLM,
 - suivre en lien avec l'agence d'urbanisme, l'évolution de la production de logements publics sur le territoire à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs,
 - piloter l'observatoire des coûts de production du logement public,
 - assurer le suivi de la convention de partenariat avec l'organisme de certification,
- assurer le suivi de la délégation des aides à la pierre :
 - suivre la convention de délégation et ses avenants,
 - préparer la programmation annuelle en matière de logements publics,
 - instruire les demandes de subvention,
 - gérer les crédits Etat et verser les aides,
 - participer aux rencontres et aux négociations avec les services de l'Etat,
- animer la politique en faveur de la réhabilitation des logements publics, tout en concourant à la réalisation des objectifs du Plan Climat Energie Territorial du Grand Besançon :
 - concevoir les règlements d'attribution et définir les critères d'éligibilité notamment en matière de performance énergétique, d'accessibilité et d'adaptabilité des logements,
 - assurer le partenariat avec les bailleurs publics sur le montage et l'équilibre financier des opérations de réhabilitation et l'amélioration de la qualité de service,
 - instruire les demandes de subvention et de garantie d'emprunt, en lien avec la Direction des Finances,
 - participer à la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine.

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un Master Professionnel Aménagement Urbanisme et Développement territorial ainsi que d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'habitat social. Par ailleurs, elle dispose également d'une connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir sa candidature dans le cadre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit notamment que « pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ».

Il convient en conséquence de définir les conditions de son recrutement.

Considérant notamment :

- la déclaration de vacance de l'emploi,
- le recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées.

Eléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée d'un an, soit du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014,
- travail à temps complet,
- indice brut de rémunération 325, en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009 (niveau 4B du grade de rédacteur).

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 30 OCT. 2013

Pour extrait conforme,
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0